

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2008

Secrétaire de séance : Michel JORAND

Absent : /

Le Conseil Municipal,

- **ADOPTE et SIGNE** le procès-verbal de la précédente réunion

- **APPROUVE** les comptes de gestion et les comptes administratifs de l'exercice 2007 qui laissent apparaître les résultats suivants :

* Budget Général :	Excédent de Fonctionnement.....	805.009,34 €
	Excédent d'Investissement.....	313.863,25 €
* Budget Assainissement :	Excédent de Fonctionnement.....	834.809,44 €
	Déficit d'Investissement.....	141.420,41 €
* Budget ZAC du Pré Ancel :	Excédent de Fonctionnement.....	32.621,42 €
	Excédent d'Investissement.....	23.773,90 €

- **AFFECTE** les résultats comme suit :

* Budget Général :	Section de Fonctionnement.....	599.336,59 €
	Section d'Investissement.....	205.672,75 €
* Budget Assainissement :	Section de Fonctionnement.....	508.389,03 €
	Section d'Investissement.....	326.420,41 €
* Budget ZAC du Pré Ancel :	Section de Fonctionnement.....	32.621,42 €
	Section d'Investissement.....	/

- **VOTE** les budgets primitifs 2008 qui s'équilibrent en recettes et en dépenses à la somme de :

* Budget Général :	Section de Fonctionnement.....	2.171.505 €
	Section d'Investissement.....	3.581.832 €
* Budget Assainissement :	Section de Fonctionnement.....	614.406 €
	Section d'Investissement.....	873.727 €
* Budget ZAC du Pré Ancel :	Section de Fonctionnement.....	37.348 €
	Section d'Investissement.....	372.500 €

- **MAINTIENT** le taux des 4 taxes fiscales : TH : 9,29 % - TF : 13,70 % - TFNB : 35,96 % - TP : 8,56 %

- **VOTE** les subventions 2008 pour un montant de 8.000 € au CCAS et de 28.070 € à diverses associations

- **DECIDE** de procéder à une modification du PLU pour l'emplacement réservé n° 4

- **AUTORISE** le Maire à signer le nouveau contrat contact avec le Conseil Général après résiliation du précédent

- **MODIFIE** les tarifs du centre de loisirs et de la garderie périscolaire

- **DECIDE** d'intégrer le chemin d'exploitation dit « du pré Ancel » dans la voirie communale

- **DENOMME** la voie communale n° 21 « rue de la Brandonnerie » et **DECIDE** de procéder à une numérotation à l'américaine

- **DENOMME** la voie nouvelle (liaison RD 68/RD 204) « rue Blanche BARNAC »

- **DECIDE** d'instaurer un sens unique « rue des Molinots »

- **SOLLICITE** une subvention auprès du Syndicat d'électrification pour la mise en souterrain des réseaux - rue de la Brandonnerie et rue de Saint-Aile – et la création du réseau pour la voie nouvelle (liaison RD68/RD204)

- **ACCEPTTE** de mettre en non-valeur, sur demande de la trésorerie, la somme de 212,91 € correspondant à des titres irrécouvrables